

Monsieur le Maire,

Après lecture attentive des documents transmis dans le dossier de concertation concernant l'identification des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR), je souhaite apporter quelques remarques.

Mon premier constat est que, si l'augmentation de la production d'énergies renouvelables est chiffrée (multipliée par 2,2 entre 2015 et 2030), la diminution de l'utilisation d'énergies fossiles, elle, ne fait pas l'objet d'objectifs planifiés (en quantité et dans le temps), tout du moins dans le dossier de concertation. Or, les enjeux sont bien dans la diminution de la consommation d'énergie d'une manière générale et non dans l'augmentation constante de cette consommation, même s'il s'agit d'énergies renouvelables.

j'ajoute que les nouvelles installations liées aux énergies renouvelables doivent être mises en place dans les espaces déjà artificialisés. Les espaces agricoles, naturels et forestiers doivent être préservés et garder leur vocation actuelle, tout comme les continuités écologiques même en milieu urbain (rue Jean Monnet et Yitzhak Rabin). Ainsi, leur artificialisation ne devraient pas être encouragées par la mise en place de ZAEnR en dehors des zones urbaines. Les espaces verts urbains et les cours d'eau (même busés) doivent également être exclus du zonage.

J'estime enfin que le dossier de concertation est incomplet. Les quelques lignes qui décrivent les différents types d'installations d'énergies renouvelables ne suffisent pas à en comprendre les enjeux ni à expliquer comment les zonages ont été définis. Il manque des éléments de contexte (diagnostics et localisation de la production d'énergie actuelle et attendue sur la commune par exemple...).

Aussi, aucune mention des dangers ou des inconvénients de telles installations ne sont mentionnées dans le dossier de concertation, ni aucune limitation n'est préconisée comme le demande pourtant la Loi.

Une réunion publique aurait été nécessaire pour expliquer les enjeux d'un tel dossier et justifier les différents zonages proposés. Ces derniers ne semblent pas tenir compte des éléments que j'ai exposé ci-dessus.

Je reste à votre disposition pour échanger à ce sujet.

Cordialement,

Christelle PLUVINET